



**MAIRIE
DE
TOULOUSE**

DIRECTION DES SPORTS
Service des Activités Physiques et Sportives

Toulouse, le **09 JAN. 2009**

Interlocuteur : Th. HOULOU
Grade : Conseiller Territorial des APS
Chef de service
☎ : 05.61.22.32.56

Objet : Rappel des mesures d'hygiène sur les bassins.

En raison de la recrudescence des problèmes liés aux chloramines dans les piscines municipales de la ville de Toulouse, nous mettons en place une nouvelle campagne de sensibilisation des différents usagers Toulousains. Aussi, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité de veiller au respect des mesures d'hygiène et tout particulièrement aux consignes suivantes :

1. Le port du maillot et du bonnet de bain sont obligatoires,
2. les chaussures doivent être retirées dès l'arrivée dans les vestiaires,
3. prendre une douche savonnée avant d'accéder sur le bassin,
4. le passage aux pédiluves est indispensable avant de se mettre à l'eau,
5. la tenue de ville n'est pas acceptée sur les bords des bassins.

Le personnel et les Maîtres Nageurs Sauveteurs sont informés ce jour de ce rappel et seront amenés quotidiennement à veiller au respect de ces consignes.

L'Adjoint au Maire,


FRANÇOIS BRIÇON

« Le Service des Sports de la Mairie de Toulouse dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les informations recueillies dans le cadre de la réservation des équipements sportifs. Conformément à l'article 32 de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant à la Direction du Service des Sports. »